## COMMENT LA PETITE ÉGLISE NOTRE DAME DE GALILÉE REVINT AU DIOCÈSE

L'exposition de cartes postales et documents anciens organisée cet automne à Saint-Michel-sur-Meurthe par le Cercle Cartophile Vosgien a été l'occasion pour Michel Dieudonné, membre actif de Cercle et de la Société Philomatique Vosgienne, de se pencher sur la personnalité du laboureur Michel-Antoine Lallemend (1763-1836), maire de la commune pendant vingt-quatre ans. Ce notable dévot a été à l'origine de la préservation de l'église Notre-Dame et du cloître de Saint-Dié, monuments déqualifiés pendant la Révolution.

La petite église de Saint-Dié figurait parmi des biens nationaux qui devaient être vendus à Epinal, le 29 frimaire an VI (19 décembre 1797). Lors de l'adjudication, les mises s'élèvent rapidement à 35000 francs. Une dernière enchère, à 35100 francs, fait de Michel Antoine Lallemend, agriculteur-propriétaire à Saint-Michel-sur-Meurthe, l'acquéreur définitif de l'ancien édifice religieux. Cet homme de la campagne avait constaté, avec horreur, que le prestigieux sanctuaire, qu'il avait connu autrefois couvert d'ex-voto par les pèlerins, après avoir été saccagé et dépouillé pendant la Révolution, n'était plus qu'un vulgaire magasin à fourrage, avec ses dépendances soumises aux outrages du temps et aux dégradations des hommes sans foi. Il était profondément religieux, voire même mystique si l'on en croit le témoignage de son fils, curé de Montbonis, recueilli par l'abbé Lhôte. Mû par ses convictions, Michel-Antoine Lallemend a bénéficié de l'appui, y compris financier, d'une partie de la population restée fidèle à la foi chrétienne. Parmi ses soutiens figurent « deux honorables notaires de Saint-Dié, messieurs Lamblé et Lemaire ». Le but de l'opération était de préserver l'église pour lui rendre sa vocation primitive dès que l'évolution politique le permettrait.



Saint-Dié (Vosges)
Petite Église ou Église Notre-Dame
de Galilée, du commencement du
XIIe siècle - Restaurée en 1893
Monument historique

Effectivement, sous l'Empire, Michel Antoine Lallemend, devenu maire de Saint-Michel, fait une première tentative auprès de la ville de Saint-Dié. Cette démarche entreprise le 23 ventôse an XIII (13 mars 1805) n'aboutit pas. La municipalité de Saint-Dié refuse ce qui lui semble être un cadeau empoisonné : l'entretien de ce type d'édifice, auquel il faudrait trouver de surcroît une utilité, coûte cher. En 1810, Lallemand réitère sa proposition qui trouve cette fois un écho favorable et une conclusion positive. Le 25 juin de cette année, par acte notarié, il

fait don à la même ville de Saint-Dié « représentée par le maire François-Joseph Ferry, à ce dûment autorisé par décret impérial (...) de la petite église, du cloître et de leurs dépendances, gratuitement et sans rétribution. Une clause expresse stipule cependant que l'église et les bâtiments ne pourront avoir, dans aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit, d'autre affectation ou destination que l'exercice du culte catholique, apostolique et romain... ». Cette clause restrictive, aux dires de l'abbé L'hôte, préserve ultérieurement « le sanctuaire de Marie de la profanation de l'hérésie », la municipalité ayant songé, un temps, à mettre le lieu à la disposition de la communauté protestante!

On s'achemine alors progressivement à une rétrocession à l'évêché qui ne se concrétise qu'après le décès du donateur Lallemend. Le maire de Saint-Dié, dans une lettre inédite au sous-préfet, datée du 12 avril 1838, émet quelques réserves : la rétrocession ne pose visiblement pas de problème, en revanche, le souci des finances communales prime [voir encadré].

« Saint-Dié, le 12 avril 1838, Le Maire de la Ville de Saint-Dié,

Monsieur le sous-préfet,

Ne voulant pas prendre sous ma seule responsabilité la concession à faire à l'évêché de la petite église et de ses dépendances, j'ai cru devoir consulter le conseil municipal dont la décision que j'ai l'honneur de vous adresser a été retardée par un examen approfondi de la part d'une commission spéciale. Le conseil est d'avis de la concession, mais à des conditions qui devront paraître raisonnables, notamment celle de l'entretien aux frais de la cathédrale et celle relative au retour qui serait signalé en faveur de la Ville dans le cas prévu.

La petite église dont la construction remonte au neuvième ou au dixième siècle, exigerait une réparation d'entretien d'environ 450 francs, le cloître qui date de la fin du dixième siècle a besoin de réparations qui pour sa totalité, y compris la partie déjà à la charge de la cathédrale, monteraient à près de 1600 francs. Ces considérations, je dois l'avouer, ont déterminé le conseil à faire cette concession de monuments qui ne sont d'aucune utilité à la Ville, eu égard à la condition de la donation qu'a voulu leur propriétaire et qui lui interdit de les utiliser à autre chose qu'à l'exercice du culte catholique, apostolique et romain ; tandis qu'ils peuvent être fort utiles à la cathédrale, ne fût-ce que pour disposer en toute liberté du cloître pour les paroissiens.

Veuillez, monsieur le sous-préfet,... »

C'est finalement une ordonnance rendue par Louis-Philippe, roi des Français, en date du 11 mai 1839, qui avalise la donation : « La Ville de Saint-Dié (Vosges) est autorisée à céder gratuitement à la cathédrale, et l'évêque à accepter au nom de ce dernier établissement, la cession, à titre d'affectation de jouissance pour une durée infinie, d'une église avec ses dépendances, estimées ensemble trente-cinq mille francs, à la charge pour l'administration diocésaine, de supporter tous les frais de réparation et d'entretien des dits monuments ».

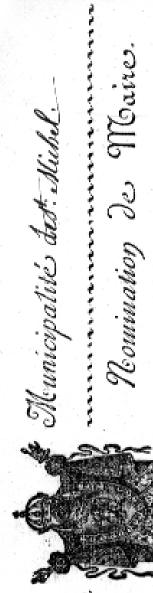
C'est ainsi que la petite église et le cloître attenant retournèrent à leur vocation initiale. Maire de Saint-Michel pendant vingt-quatre ans, chevalier de l'Ordre du Lys, Michel Antoine Lallemend eut une nombreuse postérité. Parmi celle-ci:

Michel Antoine Lallemend (1793-1854), directeur des écoles chrétiennes.

Jean-Baptiste (1796-1863), frère de la doctrine chrétienne à Orléans en 1814, prêtre et vicaire à Châtillon sur Loing, puis curé de Mont Bourg et finalement aumônier du bon pasteur à Orléans. Paul Georges (1807- ?), prêtre au diocèse d'Orléans, curé d'Aillant puis de Montcresson et de Dadonville, collaborateur de l'encyclopédiste Migne. Il fut également chapelain de Mademoiselle de Castries, future épouse du maréchal Mac Mahon et duchesse de Magenta.

Michel Dieudonné

0.00000@000000



Municipalistes det Michel.

Hommation de Mosires.

Extrair Dea Registrea De las Préfecture Dus Obépartement Dea Bosgea.

Occusios 1812. Out 2/

(C. Grifen du Orivartemens deco Posques,

En werten des l'articles 20, S. 4 de les Loi du 28 Rhavitres an 8, en en exécution du Oceres impérial du 15 Cepril 1806, relate ] as renouvellement dea Maire o Chiquinto, NOWIMES SH. Michel Dortone dallement, Maire et fallis.

your rempter les fonctions de Moures dens la Commune de 14 Milled

Expédition deco présentes hai sera transmise sant délai.

It so forw installer pour to 1. Janvier prochaig, dans hew functiones qui lui sone confecto. Il forw en Souscriere à oce office les dermens preserie par l'arre. 56, titro 7, du Cenatuco-Consultes organiques du 28 Floreal an 12; de quoi il. Acres dresse, sur hea Begistrew de la Mairie, Proces - verbal, donn copies sera envoyée an chua - préfes.



Signe Le Baron We Flegry.

Ban to Rillin : to elecretaire general,



## **Sources:**

Documents originaux et renseignements fournis par Madame Monique Druesne, descendante directe de Michel Antoine Lallemend, que nous remercions.

OHL DES MARAIS, Albert, *Histoire chronolo-gique de la ville et du val de Saint-Dié*, imprimerie Loos, Saint-Dié, 1947.

Abbé Lhôte, E., *Notre Dame de Saint-Dié*, Imprimerie Humbert, Saint-Dié, 1894.



OHL DES MARAIS, Albert, *Saint-Dié de jadis à nos jours*, imprimerie Weick Ad., Saint-Dié, 1926, p. 9.

Mielvido. Paris le 11 Mari 1839. de l'Interieur Ordonnances du Roi. Louis-Thilippe, Pooi des Français, Enregistre le 14 mai 1839 Nouve présent et à venir, Salue: Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au 26" 1784. département de l'Interieur, Le Comité de l'intérieur De Motre Conseil D'Astronteur Houx avoux ordonne en ordonnoux ce qui suit; Morticle premiev. La Mille De S. Die ( Vorger) est autonien à Coder gratuitionent à la Cathedrale, at l'évoque à auxples au mom Ties a Dernier établissement, las Cession, à titre D'affectation De jouissanse pour une Durée indéfinie, D'une Eglise aver der Defendence, estimes ensemble, traite Ring mills frames, i la Charge from -(100 ministration) Divisaine, De / Vufforter tour les fran descriparation 'el d'entreles d'es del enmeuble.

. .)

<

Horn. 2

Horse Ministres Secretaires d'Etat aux département
de l'Interiour et delle justin et de Queller dant charge
de l'execution de la presente Ordonnance.
Donné au Palair de Guilorie le 11 Mai
mil huit cent trente- neuf.
Signe LOUIS-PHILIPPE.
Par le Roi :
Le Ministre Secrétaire d'État au département
de l'Antonius
Signé: Casparin
Pour ampliation : Lelef I.
to literia.
Signé: Loquer 1/2
Pour copie conforme délivrée à Mo. les double.
Pour copie conforme délivrée à Moi le bould  Le Conseiller de Préfecture sentaine & L.
Comp.
Gove 1